

L'EXPLOITATION DES ÉTANGS

Par M. PHILIBERT PANNETIER

Secrétaire général de l'Union nationale des Pêcheurs aux filets.

(Suite) ⁽¹⁾

Empoisonnement des étangs de pêche réglée ou de production de Poisson de vente comestible.

Suivant les régions et les habitudes, on empoissonne les étangs de différentes façons. Je ne parlerai dans cet exposé, que de celles qui me sont familières, pratiquées là où je pêche depuis de nombreuses années.

Les empoisonnements ont lieu : soit à l'automne, soit au printemps.

Quand il y a possibilité, tous les étangs pêchés à l'automne, doivent être empoisonnés avant les grands froids. En opérant ainsi, on permet aux Poissons des diverses espèces de se répartir, pendant l'hiver, suivant leur nature et leurs besoins, dans la totalité de l'étang. Dès les premiers beaux jours, étant en bonne place, ils peuvent profiter, non seulement de tous les éléments nutritifs contenus dans l'étang, mais aussi de ceux amenés par les ruisseaux, lors des premières grandes averses du printemps.

En principe, dans les Dombes, on empoissonne les étangs de pêche réglée, en Carpes, Tanches, blancs et Brochets. Il arrive parfois que, parmi les blancs, il se trouve quelques alevins de Perche commune. On ne procède pas à leur élimination. Toutefois, aucun effort n'est fait pour sauver cet empoisonnage, assez délicat, qui périt très souvent au cours du transport. Les alevins de Perche commune ne sont donc pas recherchés comme empoisonnage. D'autre part, ils ont trop peu de valeur commerciale pour être livrés à la consommation. Même devenue adulte, c'est-à-dire à trois années d'existence, la Perche reste toujours très délicate, et périt le plus souvent au cours des pêches ou du transport. C'est pour cette raison, malgré ses qualités et sa valeur marchande, que l'on néglige son empoisonnement.

Dans la Bresse, la Côte-d'Or, le Morvan et le Charollais, sauf quelques marchands de Poisson, pisciculteurs vraiment professionnels, les propriétaires d'étangs n'empoisonnent pas en Poisson blanc. Ceux que l'on trouve au cours des pêches de ces étangs proviennent le plus souvent des cours d'eau qui les alimentent.

Comme je l'ai déjà dit précédemment, ce n'est que grâce à la bonne organisation des pêcheries et aux procédés de pêche pratiqués dans les

(1) Voir *Bulletin* : — Mai 1930 p. 259 ; — Août 1930, p. 34 ; — Novembre 1930, p. 133 ; — Mai 1931, p. 340 ; — Août 1931, p. 39.

étangs des Dombes, que l'on peut faire l'élevage et la culture rationnelle du Poisson blanc dans cette région. Une exploitation vraiment judicieuse seule peut permettre de livrer vivant, à tout âge, à la consommation, cette espèce de Poisson. En outre, la population lyonnaise et des environs, très friande de ceux-ci, surtout à l'état d'alevins de un et de deux étés, favorise cette production en payant des prix assez rémunérateurs.

Avec les procédés de pêche usités autre part, il y a impossibilité matérielle de conserver le Poisson blanc vivant après la pêche ; aussi, les propriétaires, obligés de le céder mort à vil prix, s'en désintéressent.

Il est assez rare de trouver dans les Dombes des étangs que l'on empoissonne pour deux années, mais, certes, il y en a quelques-uns. Ce sont des fonds recevant très peu d'eau, pas suffisamment pour les remplir dans une année, aussi on ne les vide que tous les deux ans.

Autre part, ils sont plus abondants. Mais le plus souvent, si on les laisse deux ans en eau, c'est pour d'autres raisons. Les uns alimentent des moulins qui rapportent plus que les Poissons et que l'on arrête le moins souvent possible afin d'entretenir la clientèle. D'autres fonds, plus ou moins mauvais, ne sont jamais mis à sec et cultivés, et, de ce fait, manquent de la plus grande partie des éléments nécessaires au développement normal des Poissons. Ils ne peuvent donc produire des Carpes et Tanches marchandes en une seule année.

L'empoissonnement de ces étangs, pour des pisciculteurs expérimentés, ne peut être le même que pour ceux pêchés annuellement. Aussi je vais, dans l'exposé qui va suivre, concernant les proportions qui doivent servir de base pour les empoissonnements, en tenir compte en traitant la question à part.

Proportions devant servir de base pour l'empoissonnement d'un étang à pêcher au bout d'une année.

J'ai dit, précédemment, que l'on empoissonne un étang, dans les Dombes, en Carpes, Tanches, blancs et Brochets ; généralement, autre part, seulement en Carpes, Tanches et Brochets.

En ce qui concerne les Carpes et les Tanches, pour déterminer les proportions à employer, il y a lieu, d'abord, de tenir compte de la nature du terrain et de la valeur nutritive du fond à empoissonner, en regard de l'un et de l'autre de ces Poissons.

Ne voit-on pas certains étangs faire de très belles Carpes, en chargeant, même passablement en pannots, et ne faire que de petites Tanches, en n'empoissonnant que faiblement en tanchons ? Et, on voit le contraire se produire également.

Etant donnée la valeur de ces considérations, les proportions que je me propose de donner ci-dessous, ne peuvent donc être admises que comme

une base d'expérience, sujette à caution, suivant les étangs et l'état dans lequel ils se trouvent.

Carpes : de cent (100) à cent soixante (160) têtes à l'Hectare.

Tanches : dix kilos (10) à l'Hectare.

Blancs : dix (10) kilos à l'Hectare.

Brochets : dix (10) têtes à l'Hectare.

Pour les Carpes, notamment, si les pannots (alevins de deux étés), pesent plus de 200 grammes pièce, il y a lieu de diminuer proportionnellement à leur force, le poids total de l'empoissonnage. Ceci, bien entendu, pour se conformer aux lois de la nature, qui veulent que tout être absorbe de la nourriture selon ses facultés de développement et de sa force.

Sans aucun doute, des pannots pesant, comme j'en ai vu fréquemment, une livre pièce, certes d'une excellente venue, ont besoin, pour maintenir et même accélérer leur croissance, d'une nourriture plus abondante que ceux pesant moins de 200 grammes.

En ce qui concerne les Tanches ; étant données les proportions plus minimes que l'on est appelé à récolter en comparaison des Carpes, la question a moins d'importance. Néanmoins, un pisciculteur ne doit pas s'en désintéresser s'il veut récolter de la Tanche irréprochable : c'est-à-dire marchande.

Dès lors, pour atteindre ce but, si le poids de 10 kilos d'alevins de deux années à l'Hectare est déjà une indication ayant sa valeur, une autre considération entre en ligne de compte. Tout en étant réellement des alevins de deux années, ils peuvent être très petits ou très gros et représenter 60 têtes, ou seulement 20 têtes au kilogramme. Les plus petits ne seront pas ceux qui auront le moins de chance de profiter mais, bien entendu, à condition que l'on tienne compte du nombre qui va du simple au triple, même parfois au quintuple.

A cet effet, il y a donc lieu d'appliquer la formule indiquée de 10 kilos à l'Hectare, à des tanchons d'environ 40 têtes au kilo, c'est-à-dire de taille moyenne ; pour les autres, plus petits ou plus gros, diminuer ou augmenter de 1, 2 et même 3 kilos, suivant leur grosseur.

Passons aux blancs, ou si l'on préfère, aux Gardons.

Cette espèce étant vendable dans la région lyonnaise et une grande partie du bassin du Rhône, aussi bien à l'état d'alevin, qu'adulte, il n'y a guère à se préoccuper qu'ils soient petits ou gros, à la pêche.

Néanmoins, il faut, autant que possible, procéder méthodiquement à leur empoissonnement, et tenir compte qu'ils sont nécessaires à l'alimentation des Brochets.

A certaines pêches, on a vu des propriétaires d'étangs, ne pas retrouver un seul des Brochets qu'ils avaient pourtant mis, comme empoissonnage, dans leur étang.

Or, si on n'a pas eu le soin de leur donner, dès le début de leur immersion, ce qui leur était indispensable pour vivre, rien d'étonnant qu'ils aient péri. Ce risque, il est vrai, n'existe réellement que si l'étang empoisonné sort de l'assec ou n'a conservé, après la pêche, aucun alevin dans ses parties basses. Malgré cette considération, pour éviter toute surprise, une précaution s'impose : mettre, dans l'empoissonnage de blancs, une petite proportion d'éguillons (alevins d'un été), pour assurer l'existence des alevins minuscules de Brochets, qui sont encore trop faibles pour se nourrir de tanchons ou de blancs de deux étés.

Pour les Brochets, s'il y a lieu de choisir, autant que possible, toujours les plus petits, filatons de moins de 100 grammes ; il faut néanmoins, pour assurer la reproduction, mettre quelques brochetons de 100 à 150 grammes, susceptibles de poser et de faire réaliser une pêche, l'année suivante, de brochetons d'empoissonnage et même de vente comestible.

D'autre part, la production de 10 brochetons à l'Hectare, indiquée comme base d'un empoissonnement, n'est applicable que dans le cas où l'étang, venant d'être en culture ou seulement en assec, ne possède réellement, pour la nourriture des Brochets, que ce qui a été mis comme empoissonnage.

Si, au contraire, l'étang, venant d'être pêché, possède en son sein une quantité importante d'alevins, quels qu'ils soient, il y a lieu, pour les détruire, d'augmenter proportionnellement à la quantité de ces alevins, le nombre des brochetons d'empoissonnage.

Les Brochets, sans aucun doute, sont des destructeurs, s'ils sont trop gros ; s'ils passent la deuxième année, ils peuvent porter un grave préjudice à la pêche, mais, par contre, il ne faut pas oublier qu'ils sont indispensables dans un étang de pêche réglée, c'est-à-dire de Poisson de vente comestible, où ils ont un travail important à accomplir.

Ce travail consiste, d'abord, à empêcher les autres espèces de se cantonner sur un emplacement limité et d'y séjourner toute l'année, sans se préoccuper de tirer parti entièrement des éléments nutritifs contenus dans la totalité de l'étang. La Carpe surtout ayant une tendance à l'inertie, a besoin d'être remuée de temps à autre. D'autre part, les Brochets dévorent les petits Poissons qui, la plupart du temps, sont en surnombre dans les étangs de pêche réglée.

Si le Brochet est indispensable dans les étangs de pêche réglée, pour la culture et le développement des autres espèces, il joue également un grand rôle dans le commerce du Poisson.

La vente au détail du Poisson d'eau douce, pour subsister et tenir tête à la marée qui envahit les marchés, a besoin d'un assortiment ; le Brochet est un élément essentiel à celui-ci.

De toute façon, il y a donc un intérêt primordial à empoissonner rationnellement en Brochets.

Proportions devant servir de base pour l'empoissonnement d'un étang devant être pêché après deux années d'eau.

Certains propriétaires sont d'avis qu'ils peuvent charger plus en alevins, un étang destiné à être pêché au bout de deux années, qu'un étang pêchable annuellement ; ceci, parce qu'ils prétendent, qu'avec le temps, le Poisson arrivera toujours à un poids normal. C'est une erreur. En procédant ainsi, il arrive fréquemment que l'étang qui devrait rendre des Carpes de 1 kilo en produit de bien plus petites.

Au cours de la première année, même en admettant que le Poisson n'ait pas profité comme dans tout autre fond, il a néanmoins atteint une grosseur et un poids bien supérieurs à ceux de l'empoissonnage que, régulièrement, l'étang recevrait pour une pêche d'une année. Il en résulte, pour la totalité du Poisson, un besoin de nourriture proportionné à la croissance de celui-ci, c'est-à-dire plus grand qu'au début de son immersion et qu'au cours de la première année. Sans aucun doute, les éléments qui constituent l'alimentation du Poisson et influent sur son développement, ne changent pas. Ils ne sont certes pas plus abondants au cours de la deuxième année, pour 100 à 150 kilos de Poisson à l'Hectare, qu'au cours de la première année, pour 50 à 100 kilos.

Aussi, fatalement, pendant la deuxième année, le Poisson n'ayant plus suffisamment de nourriture, proportionnellement à son nombre et à son poids, ne profite plus comme au cours de la première année.

Pour remédier à cet inconvénient, il y a lieu de réduire légèrement la quantité ou le poids d'empoissonnage, quel qu'il soit, par rapport à celui que l'étang recevrait pour une pêche d'une année d'eau, s'il était pêchable au bout de ce terme.

Exemple : Si l'étang est susceptible de porter 150 têtes de Carpes à l'hectare, pour une pêche à une année d'eau, il ne faut empoissonner qu'à 120 têtes au maximum et, en ce qui concerne les Tanches et les blancs, au lieu de mettre 10 kilos à l'Hectare, comme je l'indiquai précédemment, 8 kilos sont suffisants.

En procédant ainsi, on équilibre les proportions et le poids de l'empoissonnage, sur les deux années, ce qui favorise la croissance du Poisson. Il en résulte, également, une économie sensible sur l'empoissonnage et une augmentation du rendement, ce qui n'est pas négligeable.

(A suivre).
